

**Hugo Sigouin-Plasse, avocat**

Chef de service - Réglementation et réclamations

Affaires juridiques et secrétariat corporatif

Ligne directe : (514) 598-3767

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : [hugo.sigouin-plasse@energir.com](mailto:hugo.sigouin-plasse@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 12 février 2018

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro – Phase 3B**

**Notre dossier : 312-00669**

**Dossier Régie : R-3867-2013**

---

Chère consœur,

Dans sa décision D-2018-009, la Régie ordonnait à Énergir « d'indiquer précisément toutes les sections de la preuve déposée qui ne feraient pas partie de la [demande reliée au sujet B de la phase 3] et de lui confirmer celles qu'elle souhaite retirer du dossier ». La Régie demandait à Énergir de fournir cette précision au plus tard le 12 février, à midi.

Afin de répondre adéquatement à la demande de la Régie, Énergir est actuellement à parcourir l'ensemble de la preuve écrite versée au dossier où des référencements entre les sujets A et B de la phase 3 ont pu être faits. Malheureusement, un court délai supplémentaire serait requis afin de compléter l'exercice. Énergir demande donc à la Régie de lui accorder jusqu'à demain, 13 janvier 2018, à midi, pour déposer sa réponse.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Hugo Sigouin-Plasse*

Hugo Sigouin-Plasse

HSP/mb